



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 84269

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers concernant les centres de rétention administrative. En effet, cinq associations ont présenté un rapport visant les restrictions administratives lorsque celles-ci sont détournées de leurs objets. Cette rétention a augmenté de 9 % entre de 2013 et 2014. Cette pratique a été qualifiée, selon une décision du tribunal administratif de Melun, le 5 février 2015, de détournement de pouvoir. Concernant l'enfermement des enfants, une hausse a été constatée en 2014 de 16 % en métropole et 59 % à Mayotte. En outre, la rétention administrative est de plus en plus longue (d'environ 10 jours ces dernières années) alors que pourtant cet allongement ne permet à l'État qu'un gain marginal du taux d'exécution des mesures d'éloignements. Plus elle dure, plus elles sont susceptibles d'être source de traumatismes et violences. Il convient donc d'agir en ce domaine avec davantage de célérité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84269

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5127

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)